

FONGICIDE contre les maladies des céréales\*

"Cr. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition:

Autres composants dangereux CLP - N.N-Diméthyldécane-1-amide

Classification RAC: 3

Formulation: concentré émulsionnable

Numéro AMM: 2120070

Détenteur d'homologation : Bayer SAS Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09 France

Substance active: prothioconazole Teneur: 160g/l, soit 16% (m/m) Famille chimique: triazolinthione Mode d'action: Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

Substance active: tébuconazole
Teneur: 80g/l, soit 8% (m/m)
Famille chimique: triazoles
Mode d'action: Systémique avec un mode
d'action particulier pour un triazole (deux sites
d'action distincts sur la biosynthèse des
stérols).

# **Description**

KESTREL est un fongicide composé de deux substances actives des familles chimiques triazolinthione et triazole: prothioconazole et tébuconazole.

KESTREL se caractérise par sa haute performance d'efficacité, ses propriétés systémiques originales, sa polyvalence et sa persistance sur de nombreuses maladies des céréales.

## **Préparation**

## Préparation de la bouillie

Verser directement KESTREL, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve remplie à deux tiers, le système d'agitation en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.

### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

# **Traitement**

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

# Précautions à prendre

# Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

# Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

		PROT				
Cornecticating one steet ESS		PREPARATION VALUE OF THE CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :  POLICIENTALEM - CONT.C. CO. 1998;  A NOTICE  POLICIENTON YERS LC DAS  INACCIONAL CONT.C. (1997) - 199  CARRIE TORRES  PORT 1998 NO.		Me 11001004	PROTECTION DU
EPI VESTIMENTARE conforme a la comie NP. EN ISO 2706//A1			M		ERI Yesidirensaire	V
EPI PARTIEL  Mount on bibber a muschen freques  cologone II typo PB(1)	0				EPI partial	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL consists EN 166 (CE. sign ti)						
PROTECTION RESPIRATOIRE WITHIN HOUSE CHING (EN 140) Apply of In 1408/( 20						

I can distribute out its matters persons by control of pulsars out on, see prime advanced the posters quit is control of a discrete and is a decreased to be decreased.

(I Association of the first control of a castle, or against personal out of the control of t

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

# Pour l'emploi

- Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux recommandations des organisations professionnelles

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

## Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait.Baver SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

#### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rincage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



### **AVERTISSEMENT**

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les

denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

## **Toxicologie**

### Classement du mélange CLP

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H361d - Susceptible de nuire au foetus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage. P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu. P410 - Protéger du rayonnement solaire.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points

d'eau

Délai de rentrée 48 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ; et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

# Information santé

**Premiers soins** 

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec dupolyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant aumoins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité. celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

# Transport et Stockage

Point gélif: -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU: 3082

# Classes de danger

Dangereux pour l'environnement

**Danger principal** Danger secondaire Danger tertiaire 9 - Matières et objets dangereux divers

Tableau des usages et doses autorisées



Culture Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Orge	Rouille naine, Rhynchosporiose, Oïdiums, Ramulariose, Piétin-verse, Fusarioses, Helminthosporiose (D. teres), Rouille jaune	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a
Seigle	Rhynchosporiose, Oïdiums, Rouille brune, Fusarioses	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a
Triticale	Rouille jaune, Rouille brune, Fusarioses sur épis, Septorioses, Piétin-verse, Oïdiums	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a
Avoine	Rouille couronnée, Oïdiums, Piétin-verse, Septorioses, Fusarioses	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a
Blé	Oïdiums, Septorioses, Fusarioses sur épis, Helminthosporiose, Piétin-verse, Rouille jaune, Rouille noire, Rouille brune	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a
Epeautre	Oïdiums, Septorioses, Fusarioses sur épis, Helminthosporiose, Piétin-verse, Rouille brune, Rouille jaune, Rouille noire	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la

protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

7. Riverains et personnes présentes

- 7a. Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :
   l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
   l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %

### **Traitement**

# Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Selon les régions et les maladies dominantes (consulter votre conseiller régional), KESTREL s'emploie :

- Sur blé et orge : entre les stades redressement à floraison.
- Ne pas utiliser après BBCH 61 sur orge et avoine; ne pas utiliser sur blé, seigle et triticale après BBCH 69.
- Pour les usages blé, fusariose sur épi et helminthosporiose, à n'utiliser qu'en cas de septoriose ou de rouilles associé.
- Pour les usages orge, helminthosporiose, rouille naine et rhyncosporiose, à n'utiliser qu'en cas de risque associé d'oïdium.
- Pour l'usage seigle, fusarioses, à n'utiliser qu'en cas de risque associé de rouille brune.
- Pour l'usage avoine, fusarioses, à n'utiliser qu'en cas de risque associé de rouille couronnée.
- Pour l'usage triticale, fusariose sur épi, à n'utiliser qu'en cas de septoriose ou de rouilles associé.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Programme de traitement

# Classification FRAC

- 3 Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.
- 3 Systémique avec un mode d'action particulier pour un triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stérols).

### Application (matériel, pression)

Utiliser KESTREL avec des volumes d'eau compris entre 100 et 300 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. S'assurer



d'un réglage approprié de la rampe ainsi que du choix de buses adaptées afin d'obtenir une répartition uniforme du produit sur la culture.

# Conditions du milieu

En cas de stress hydrique marqué et ou de fortes amplitudes thermiques (15-17°C), éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et ou en situation de sol séchant.

Si les températures maximales excèdent 25°C, privilégier un traitement tôt le matin ou tard le soir.

## Mesures de protections des individus

Mesures de protections des individus		÷.				
PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHAS						
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :  PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	V
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		ET EPI partiel			ET EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE  Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)						

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



# Mentions légales

Kestrel® ¤ 160 g/l prothioconazole 80 g/l tébuconazole ¤ AMM n°2120070 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 ¤ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ¤ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires ¤ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ¤ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



¤ ¤ Attention ¤ ¤ ¤ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ¤ H335 - Peut irriter les voies respiratoires. ¤ H361d - Susceptible de nuire au foetus. ¤ H315 - Provoque une irritation cutanée. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Mars 2024 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)